

# Informer - Défendre - Représenter

## Edito



Les membres du bureau, du Conseil d'administration et les actifs bénévoles de l'UFC-Que Choisir Val-de-Seine vous souhaitent de joyeuses fêtes, une agréable et fructueuse année 2026. Comme depuis plus de 40 ans, ils vous informeront pour que vous restiez des consommateurs avertis et prudents. Néanmoins en cas de litige avec un fournisseur de bien ou de service, nos conseillers vous soutiendront dans vos réclamations.

De plus, en cas de problème avec un centre hospitalier ou une clinique de notre secteur, vous pourrez trouver de l'aide auprès de nos représentants des usagers.

Meilleurs vœux pour 2026.



## Sommaire

Permanence litiges des Mureaux .....	2
<b>Nous vous informons.....</b>	<b>3</b>
Retour des moteurs thermiques chez les constructeurs ? .....	3
Nouvelles règles européennes sur le contrôle technique .....	3
Les cartes grises font grise mine.....	4
Obsèques .....	5
Temu, Shein ... petits prix, maxi-risques.....	5
« La goutte de trop ».....	7
Un FabLab à Verneuil-sur-Seine.....	7
Virements bancaires plus sécurisés .....	8
<b>Nous vous défendons.....</b>	<b>9</b>
Litiges résolus.....	9
Les plumes de la couette s'envolent !.....	9
Avec Canal +, c'est sportif ! .....	9
<b>Le coin des arnaques.....</b>	<b>10</b>
<b>Le courrier de nos lecteurs</b> 📩.....	<b>11</b>
Le bénévolat, c'est aussi une thérapie.....	11
Encore et toujours... Vérifiez bien vos tickets de caisse !.....	11
Patience et longueur de temps.....	12
Empreinte de carte bancaire à la station-service ! .....	12
<b>Nous vous représentons.....</b>	<b>13</b>
« Ma Maison Écologique » de Carrières-sous-Poissy.....	13
Les Rendez-vous Conso.....	13
Nos premiers rendez-vous conso Val-de-Seine.....	14
Premier RepairCafé à Verneuil-sur-Seine.....	14
Adresse de notre siège.....	15
Nos permanences.....	16

## Les rédacteurs :

Sylvie Bertoliatti, Lionel Diquéro, Serge Goupil, Claudie Matus-Echaiz, Marie-Hélène Minaud, José Reyt, Sylvie Riccardi, Michel Rochereau, Françoise Salvary, Pascal Sorieul.

**Notre dessinatrice :** Françoise Raffaillac

**Impression :** Imprimerie Jasson Taboureau  
[www.ijt.fr](http://www.ijt.fr) - Imprimé dans le respect de l'environnement sur papier éco-certifié.

## Permanence litiges des Mureaux : une équipe de bénévoles de proximité, engagée et à votre écoute.

Notre cœur d'activité : accueillir, écouter, informer, rassurer, conseiller, accompagner suite à un litige de consommation. Actuellement, Sylvie R., Sylvie B., Pascal S. et Marie-Hélène M. vous accueillent et traitent vos demandes, Christian C. ayant gagné le Sud et rejoint une autre AL locale. Nous le remercions de son dévouement et lui souhaitons une bonne continuation dans la poursuite de sa mission de conseiller litiges bénévole .

Nous recevons, en toute confidentialité, les après-midis des 1er et 3e jeudis du mois à la Maison de la Justice et du Droit du Val-de-Seine aux Mureaux, sur rendez-vous à prendre au 01 34 92 73 42, les personnes rencontrant des difficultés dans des litiges de consommation. Pour rappel, 16 communes, citées ci-après, peuvent consulter les permanents présents dans cette structure de proximité d'accès au droit.



Par ailleurs, nous participons chaque année à l'événement de la Journée Nationale de l'Accès au Droit organisée par la Maison de Justice du Val de Seine. Une permanence et un stand ont été tenus le 23 mai 2025 pour cette occasion. A la suite, affiches et flyers ont été diffusés sur la commune des Mureaux pour promouvoir notre activité.

Pour autant, nous apportons aussi traitement aux demandes adressées par courriel sur notre boîte contact, par courrier ou réceptionnées par téléphone.

En 2024, 116 sollicitations ont été traitées par notre équipe de bénévoles, dont 72 rendez-vous assurés à la Maison de la Justice et du Droit. Les domaines concernés et problèmes soumis sont variés : contrat d'assurance, arnaques bancaires, achats de véhicule d'occasion, travaux dans le bâtiment, factures de consommation d'énergie et d'eau....

Une sollicitation, c'est l'opportunité de connaître ses droits, de défendre ses intérêts et de recevoir nos premiers conseils. Après adhésion à notre association locale, nous procédons à l'étude du dossier.



*Pascal, Sylvie, Christian, Marie-Hélène, Sylvie.*

**Un problème de consommation ? N'hésitez pas à nous contacter, à nous rencontrer.**

Dans nos prochains bulletins, nous présenterons les équipes qui officient dans nos autres permanences.

# Nous vous informons

## Retour des moteurs thermiques chez les constructeurs : pourquoi la tendance s'inverse-t-elle ?

Certains constructeurs automobiles, face aux difficultés économiques et industrielles liées à l'électrification, envisagent de revenir aux moteurs thermiques. Ce retournement de situation s'explique par plusieurs facteurs.

### Coût et subventions en baisse

Le coût élevé des véhicules électriques et la baisse des subventions (bonus écologiques) en freinent l'adoption. En 2025, seulement 9% des Français ont acheté une voiture électrique.

### Autonomie et taxes

L'autonomie des véhicules électriques est inférieure de 25% à celle annoncée et les taxes sur ces véhicules devraient augmenter, passant de 5% à 20%, rendant

l'investissement encore plus coûteux.

### Défis industriels

La transition énergétique nécessite des investissements colossaux, avec des usines de batteries comme **Northvolt** en Allemagne qui ferme après avoir accumulé 7,5 milliards de dettes et supprimé 5 000 employés. L'Europe manque également d'infrastructures, notamment d'éoliennes, pour couvrir la demande d'énergie.

### Problèmes de fiabilité et de coûts de recharge

Les véhicules électriques souffrent de rappels en cascade et de problèmes de moteurs défaillants. De plus, le coût de la recharge peut dépasser celui du carburant.

### BMW et le retour du thermique

BMW annonce le retour des moteurs thermiques en 2027. D'autres constructeurs devraient suivre face à la pression des régulations européennes.

**Conclusion : Attendre avant d'investir.** Au vu des difficultés économiques et techniques, il peut être sage de réfléchir avant d'investir dans un véhicule électrique.

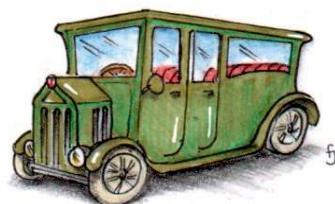
La transition reste complexe et coûteuse.

## Nouvelles règles européennes sur le contrôle technique : ce qui change pour la France (proposition 2025)

L'Union Européenne (UE) prépare un renforcement du contrôle technique des véhicules, visant à améliorer la sécurité routière et réduire la pollution. Ces mesures, qui doivent encore être adoptées, auront un impact direct sur les conducteurs français. Voici les principales évolutions.

### Véhicules concernés :

- **Voitures et camionnettes** : contrôle annuel pour les véhicules de plus de 10 ans.
- **Deux-roues motorisés (>125 cm<sup>3</sup>)** : déjà soumis au contrôle depuis avril 2024, avec des tests plus stricts sur la sécurité et les émissions.
- **Vélos** : pas concernés, même les modèles électriques.



### Nouvelles exigences :

- **Tests antipollution** pour tous les véhicules : contrôles renforcés des émissions de particules fines, NO<sub>x</sub> (les oxydes d'azote sont des polluants qui ont un impact sur la santé et l'environnement).
- **Véhicules électriques** : contrôle de la batterie, de l'électronique et des systèmes d'aide à la conduite (ADAS).
- **Lutte contre la fraude au kilométrage** : centralisation et partage des données entre États membres.
- **Documents numériques** : dématérialisation du certificat de contrôle technique et de la carte grise.

- **Reconnaissance transfrontalière** : un contrôle réalisé en France sera valable dans d'autres pays de l'UE pendant **6 mois**.

### Objectifs :

- Renforcer la sécurité routière.
- Réduire la pollution.
- Harmoniser les règles en Europe.
- Lutter contre la fraude sur les véhicules d'occasion.

*Ces mesures devraient permettre de rendre les routes plus sûres et de réduire l'impact environnemental des véhicules, tout en simplifiant la gestion des documents.*

## Les cartes grises font grise mine

Le saviez-vous ? Le montant des taxes liées à l'immatriculation d'un véhicule dépend de la région dans laquelle vous habitez.

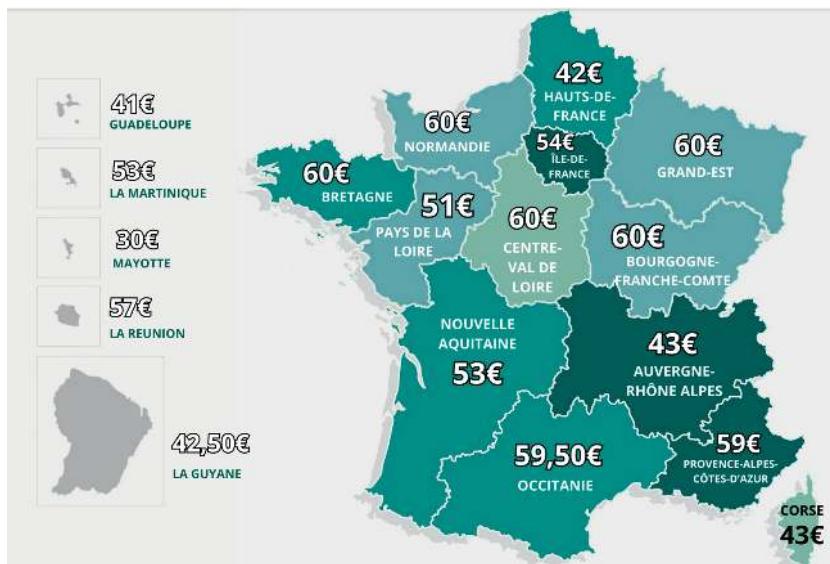
Chaque année, cette taxe est revue et fixée après délibération du **conseil régional et de la loi de finances**.

Ainsi, en **2025**, la taxe régionale a été rehaussée dans plusieurs régions de France. Cette augmentation a un

impact sur le coût de la carte grise pour un véhicule neuf ou d'occasion, hybride, à essence ou, désormais, électrique. Certaines régions, comme la Normandie, le Grand Est ou le Centre-Val de Loire, ont décidé d'aller jusqu'au

maximum autorisé de 60 € par Cheval Fiscal (CV). Un exemple : si vous habitez à Nancy, la carte grise d'une Tesla Model Y Performance, affichant 15 CV, est désormais de 913,76 € en tenant compte de la taxe fixe de 13,76 € !

**Vous trouverez ci-dessous le coût du Cheval Fiscal en fonction des régions de France en 2025.**



### Que nous réserve 2026 ?

- À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026, un **malus écologique rétroactif** s'appliquera lors d'un changement de titulaire (changement de carte grise) pour certains véhicules d'occasion selon certains critères : véhicule immatriculé après le 1<sup>er</sup> janvier 2015, émettant au moins 131 g CO<sub>2</sub>/ km, et pesant plus de 1 799 kg.
- Modification de l'exonération pour les véhicules propres (électriques, hydrogène) : chaque région peut désormais décider d'exonérer totalement ou de ne donner qu'une exonération partielle (demi-taxe). Ainsi, en 2026, selon la région, un véhicule électrique pourrait payer plus de taxe qu'avant.

Source : Fédération, site gouvernemental

## **Obsèques : un encadrement strict s'impose pour mettre fin aux dérives**



L'UFC-Que Choisir et l'Unaf alertent sur les dérives du marché des contrats obsèques. Trop de consommateurs ayant souscrit un contrat obsèques à cotisation viagère, finissent par verser des montants bien supérieurs au capital garanti, faute d'informations claires. Sur un marché en forte croissance, les marges dégagées par les assurances sur ces produits atteignent des niveaux particulièrement indécents.

**Les deux associations appellent à un encadrement légal des cotisations et à une meilleure information des familles.**

### **Un pactole sur la mort pour les assureurs**

Aujourd'hui, 32 % des décès sont couverts par un contrat d'assurances obsèques. Pour les assureurs, ce produit s'avère particulièrement rentable : 1,8 milliard d'euros de cotisations sont collectés chaque année, mais seuls 40 % de ces montants sont reversés aux familles endeuillées.

Ce déséquilibre manifeste, au détriment des familles, s'explique notamment par les contrats à cotisations viagères. L'absence de plafond des cotisations conduit à des situations intolérables : des assurés versent parfois le double du capital garanti, tandis que les valeurs de rachat des contrats, très faibles, les contraignent à accepter de poursuivre le processus de surcotisation jusqu'à leur mort.

**Le devoir de conseil mis à mal par les pratiques commerciales du secteur privé**

Documents peu lisibles, explications incomplètes sur la logique "assurance" (et non épargne), valeurs de rachat peu claires, durée viagère ou délai de carence mal expliqués : le devoir de conseil des distributeurs est gravement défaillant. De plus, l'identification et l'activation des garanties prévues au contrat, au moment du décès, demeurent trop complexes, obligeant souvent les familles à avancer les frais avant que le capital ne soit mobilisé. Beaucoup de consommateurs ignorent également **les solutions alternatives existantes** : possibilité de faire régler directement la facture par la banque du défunt des frais dans la limite légale de 5 910 €, sans avance de frais, y compris en prélevant sur plusieurs comptes si nécessaire, ou recours à des prestations sociales (prestations de sécurité sociale, capital décès des fonctionnaires, prévoyance d'entreprise).

***La priorité des assureurs et des opérateurs funéraires reste la vente de prestations funéraires ou des contrats obsèques, souvent au détriment des besoins des familles.***

## **Temu, Shein ... petits prix, maxi-risques**

L'an dernier, 4,6 milliards de petits colis en provenance de Chine auraient inondé l'Union européenne (UE), selon la Commission européenne, soit quelque 12 millions par jour. C'est le double de l'année précédente et trois fois plus qu'en 2022. La grande majorité de ces articles ont été commandés sur les sites Temu et Shein. En quelques années, ces deux plateformes se sont hissées parmi les tout premiers e-commerçants mondiaux grâce à

leurs campagnes de communication agressives, à l'ergonomie de leur application et à leurs prix incroyablement bas.

Mais tous les produits vendus sur ces sites respectent-ils les normes de sécurité européennes ? Pour le savoir, nous avons acheté, avec nos homologues belges, allemands et danois, 27 chargeurs USB, 27 jouets destinés aux enfants de moins de 3 ans et 27 bijoux sur chacune des deux plateformes. Si nous avons clairement ciblé ces

catégories, la sélection des articles, elle, s'est faite de manière complètement aléatoire. Notre seule exigence était qu'ils soient vendus sur la place de marché, c'est-à-dire par des tiers plutôt que par les plateformes elles-mêmes. Une fois les colis reçus, nous avons vérifié la présence des marquages obligatoires et nous les avons soumis à une série de tests chimiques, mécaniques ou électriques en laboratoire. Les résultats font froid dans le dos.

## Chargeurs USB - De vrais risques d'incendie



Sur les 54 chargeurs USB achetés entre 2 € et 18,64 €, 21 n'arborraient

pas le bon marquage (le logo CE était absent ou l'unité de tension n'était pas indiquée, par exemple) et **51 n'ont pas résisté aux tests mécaniques auxquels nous les avons soumis**. Dans la plupart des cas, les broches se sont tordues ou tournées trop facilement, ou bien le boîtier s'est cassé lors de la chute. Plus inquiétant encore, nos experts ont découvert que, sur 4 chargeurs, les circuits à haute et basse tension étaient trop proches l'un de l'autre, risquant de provoquer des arcs électriques, et

14 ont chauffé au-delà des températures maximales autorisées de 77 °C et 87 °C (sur un modèle, elle a même atteint 102 °C !). Au final, seuls 2 modèles (1 de chaque plateforme) ont répondu en tous points aux normes européennes. Nos tests ont mis en évidence le fait que ces produits d'entrée de gamme étaient souvent mal conçus et fabriqués avec des matériaux de mauvaise qualité, et que beaucoup d'entre eux faisaient courir de réels risques de brûlure, de choc électrique et d'incendie à leurs utilisateurs.

## Jouets - Trop de petites pièces dangereuses



Mieux vaut réfléchir à deux fois avant d'offrir un jouet acheté sur Temu ou Shein. Car si les prix affichés semblent imbattables (ceux

que nous avons achetés coûtaient de 1,69 € à 12,33 €), la qualité de fabrication, elle, peut s'avérer catastrophique. Le bruit émis par une balle sonore, par exemple, atteignait un niveau de 115 décibels, autant que celui d'un marteau-piqueur. Sur deux articles achetés sur Temu, nous avons trouvé des **substances dangereuses** dépassant très largement les normes autorisées. L'un d'eux affichait, sur deux parties textiles, des taux de formaldéhyde de 143 mg/kg et 164 mg/kg, bien au-delà de la teneur autorisée de 30 mg/kg. Sur un autre, le velcro contenait jusqu'à 440 mg/kg de nonylphénol

éthoxylate, un perturbateur endocrinien dont la teneur maximale autorisée dans les jouets pour enfants est de 100 mg/kg. Sur les 3 modèles fonctionnant avec des piles, le compartiment des batteries s'est ouvert trop facilement à cause de la faible résistance de la vis de protection. Dernier élément d'inquiétude et pas des moindres : la présence sur de nombreuses références de **petites pièces se détachant trop facilement**. Le risque qu'un enfant les ingère et s'étouffe est loin d'être négligeable. Au final, seul 1 jouet sur les 54 achetés respectait les normes européennes.

## Bijoux - Des problèmes rares mais graves

En proportion, les bijoux s'en tirent mieux. Sur les 54 colliers dorés achetés de 0,87 € à 6,75 €, seuls 6 achetés sur Shein et 1 sur Temu ont été déclarés non conformes. Mais les problèmes rencontrés étaient loin d'être anodins puisque nous avons trouvé sur plusieurs d'entre eux des **taux très importants de cadmium et de nickel**, deux métaux hautement toxiques qui n'ont rien à faire sur des articles destinés au grand public, qui plus est lorsqu'ils sont en contact avec la peau et susceptibles d'être portés à la bouche. L'un des bijoux achetés sur Shein était même composé à 87 % de

cadmium, soit 8 700 fois la norme autorisée de 100 mg/kg. Parfois aussi, pour un même article, un échantillon était conforme alors qu'un autre ne l'était pas. De quoi émettre des doutes sur le sérieux des processus de



fabrication et des contrôles qualité effectués dans certaines usines. En conclusion sur l'ensemble des produits testés, 69 % ne répondaient pas aux normes en vigueur dans l'Union européenne et 57 % faisaient courir un risque réel d'intoxication, d'allergie, d'étouffement, de brûlure ou d'incendie à leurs utilisateurs. Au vu de ces résultats, nous ne pouvons que déconseiller d'acheter ce genre de produits trop bas de gamme sur les places de marché de Shein et de Temu. Et si vous en avez chez vous, méfiance en les utilisant, surtout s'ils sont destinés à de jeunes enfants.

Source Que-Choisir octobre 2025

## « La goutte de trop »

Depuis 18 ans, malgré des initiatives comme Ecophyto et Fertimieux, l'agriculture industrielle n'a pas modifié ses pratiques, continuant à polluer massivement les eaux souterraines et superficielles. Aujourd'hui, un tiers des nappes phréatiques sont menacées par des taux de nitrates élevés et la moitié des cours d'eau présente un risque toxique élevé en raison des pesticides. L'UFC-Que Choisir met à jour sa carte interactive sur la qualité de l'eau potable, basée sur plus de 30 millions d'analyses officielles

(<https://www.quechoisir.org/carte-interactive-eau-n21241/>).

**En 2025, seulement 85 % des réseaux d'eau potable sont conformes, soit une baisse de 10 points depuis 2021**, notamment à cause de la détection de nouveaux résidus de pesticides depuis 2023. Des villes telles que Reims, Amiens, Caen, Bourges, Calais, La Rochelle, Dunkerque et Beauvais enregistrent désormais des dépassements réglementaires en pesticides, bien que la majorité des eaux restent



buvables grâce à une marge de sécurité.

**Les coûts de dépollution, estimés à plus d'un milliard d'euros par an, devraient augmenter** avec l'épuisement des techniques classiques de filtration et le coût plus élevé des nouvelles technologies membranaires, pouvant multiplier par quatre les dépenses pour les petites collectivités. La facture d'eau a déjà augmenté de 16 % en deux ans et demi.

**Seuls 3 % des captages d'eau potable (32 900 en France) bénéficient de zones protégées où**

l'usage de pesticides et engrais est limité. Un contrôle annuel sur seulement 1 % des exploitations agricoles est effectué. Des solutions existent, comme en zone sensible à Lons-le-Saunier, où seule l'agriculture biologique est autorisée, ce qui coûte peu (3 c€/m<sup>3</sup> d'eau) et profite aux consommateurs.

**L'UFC-Que Choisir, avec 78 associations locales, demande de renforcer les procédures d'autorisation des pesticides, d'interdire les plus nocifs à proximité des captages, d'instaurer des mesures obligatoires de protection sous la responsabilité des préfets, et de soutenir financièrement les petites communes via une redevance accrue pour la pollution diffuse.**

Pour consulter la carte interactive :

<https://www.quechoisir.org/carte-interactive-eau-n21241/>

Source Que-Choisir Novembre 2025

## Un FabLab à Verneuil-sur-Seine

### Qu'est-ce qu'un FabLab ?

Aussi appelé « réseau mondial de laboratoires locaux qui dopent l'inventivité en donnant accès à des outils de fabrication numérique », le FabLab est un espace partagé et ouvert à tous. Il donne accès à toutes les ressources pour réaliser un projet de A à Z, de l'idée à sa matérialisation. L'impression 3D en fait partie, grâce à ses multiples possibilités de création et son coût accessible au grand public.

**Équipé de 3 imprimantes 3D et d'un scanner 3D, le premier FabLab de Verneuil a ouvert ses**

**portes en janvier 2024 en face de la mairie.**

Il organise des ateliers d'initiation et de formation, animés par un vacataire. Par groupes de 5 personnes au maximum et sur réservation, 3 créneaux offrent aux adeptes du numérique des objectifs et une pédagogie adaptée en fonction de leur niveau.

Ce Fablab se veut être un véritable espace d'échanges pour les petits et grands, souhaitant mener à bien des projets ou simplement s'initier.

Il comprend également un espace pour débattre autour des projets de chacun. Tout le matériel sera disponible, que ce soit pour prendre

de simples mesures, pour travailler les finitions des pièces ou pour pratiquer la maintenance des machines.

**3 créneaux, 3 objectifs, 3 pédagogies**

**L'initiation des petits**

Réserve principalement aux enfants, occasionnellement ou par cycle, l'atelier d'initiation permettra à chaque petit apprenti de découvrir l'utilisation de l'imprimante 3D Original Prusa MK4 et du scanner 3D. L'enfant apprendra les principales bases de la manipulation 3D afin de produire une modélisation simple, sous un thème

défini, et de repartir avec sa création.

### L'implication des jeunes

Envie de découvrir le monde de la fabrication numérique ? Intérêt pour des créations ponctuelles ? Ce créneau d'atelier est principalement proposé aux adolescents (collégiens et lycéens) souhaitant s'impliquer dans un projet concret, afin

d'approcher les différents logiciels de modélisation. L'objectif pour ces jeunes est d'être formés, puis autonomes dans leurs démarches au sein du FabLab.

### La formation des adultes

Ce créneau est principalement destiné aux adultes intéressés par l'utilisation d'un logiciel de modélisation 3D et de la

technologie d'impression 3D, qui s'engagent à venir régulièrement. Ces derniers seront amenés à créer un projet individuel ou collaboratif, de A à Z. La formation leur permettra de concevoir des pièces techniques pour la vie du quotidien, ou bien de réparer des objets.



## Virements bancaires plus sécurisés

Depuis le 9 octobre 2025, un nouveau dispositif de vérification du bénéficiaire, ou VoP (*Verification of Payee*) est déployé conformément au Règlement européen 2024/886 par les prestataires de services de paiement (banques, établissements de paiement ou de monnaie électronique), dans toute la zone euro.

Il est **gratuit** et vise à protéger les usagers.

Son objectif est de renforcer la protection contre les fraudes, notamment l'usurpation d'identité ou la manipulation de RIB, mais aussi de réduire les erreurs de saisie au moment de l'ajout d'un bénéficiaire.

Il permet de vérifier que le nom du bénéficiaire renseigné par le client correspond bien à l'IBAN du compte

destinataire du virement. Quand un particulier effectue un virement (instantané ou classique) depuis son compte en banque, sa banque interroge automatiquement, en temps réel, la banque du bénéficiaire pour **vérifier la concordance**.

Le client est informé du résultat de la requête afin de confirmer, corriger ou annuler son opération. **Il conserve la liberté d'exécuter son virement, mais en toute connaissance de cause.**

La banque lui transmet l'un de ces résultats :

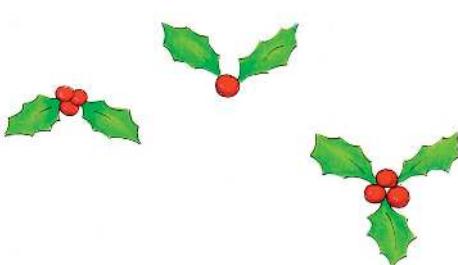
- concordance exacte entre nom et IBAN : le virement est exécuté ;

- non-concordance entre le nom et l'IBAN : vous êtes informé avant l'exécution du virement ;

- concordance partielle (nom proche mais pas identique à celui du compte destinataire) : la banque vous indique le nom associé à l'IBAN afin que vous décidiez ou non d'effectuer le virement.

- vérification impossible : problème technique, banque du bénéficiaire non adhérente ou ne répondant pas... La Banque vous informe que le contrôle n'a pas pu être effectué. Vous pouvez alors soit abandonner soit décider de continuer votre virement.

Publié le 29 septembre 2025 - Service Public / Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)



# Nous vous défendons

## Litiges résolus

### Les plumes de la couette s'envolent !

Début juillet 2025, Madame X dépose au pressing une couette pour nettoyage. Elle s'acquitte de la somme de 31,35 € correspondant au montant de la prestation et récupère son ticket de dépôt.

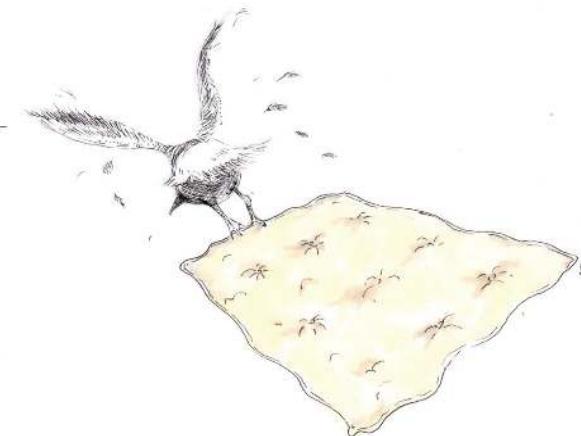
C'est en voulant la reprendre début août qu'elle apprend que celle-ci est perdue. Les démarches entreprises

alors par ses soins afin d'obtenir réparation et les divers échanges avec le pressing n'avancent pas. La situation s'enlise.

Au vu de cette situation inextricable, ne sachant plus que faire, Madame X contacte alors notre association UFC-Que Choisir Val-de-Seine.

Les différents échanges qui s'en suivront avec le responsable du pressing amèneront à une solution amiable, se soldant par le remboursement du montant de la prestation et un dédommagement en accord avec les deux parties.

Madame X remercie notre association.



### Avec Canal +, c'est sportif !

M. B. apprécie depuis de nombreuses années les reportages sportifs de Canal+. Par courrier, il apprend que Canal+ le compte parmi ses abonnés les plus fidèles, que son décodeur sera bientôt obsolète mais qu'il sera accompagné pour trouver la solution la plus adaptée à sa situation.

Jusqu'à cette date M. B. a, comme mode de réception, la TNT.

Sa copropriété refusant l'installation d'une parabole, la seule solution, pour M. B., est de souscrire un abonnement internet.



Renonçant à cette dépense imprévue, il résilie son abonnement rapidement et restitue le matériel.

Quelle n'est pas sa stupéfaction quand il découvre le mois suivant que le prélèvement se poursuit puis qu'un autre s'y ajoute le mois d'après.

Inquiet, M. B. se présente à notre permanence.

Nous rédigeons un courriel à l'interlocuteur dédié au sein du groupe Canal+ qui, à la lumière des informations transmises, adresse à M. B. la promesse d'une indemnisation d'un montant de 197 € en accord avec l'estimation faite par notre équipe !

# Le coin des arnaques

## Rappel Vinci, vous devez payer : 6,80 €

Vous avez été nombreux à recevoir le SMS ci-contre.

Le lien est celui d'un arnaqueur. Allez directement sur le site de la Sanef, pour vérifier si vous devez réellement quelque chose !



## Confirmation de votre inscription

référence n° 279-94890552-76682407

Bonjour,

Votre phase d'évaluation gratuite arrive à échéance.

Votre souscription au service multimédia et audio, établie pour une période de 48 mois, est maintenant activée. Le prélèvement s'effectuera dans un délai de 5 jours ouvrables ; vous conservez la possibilité de résilier sans coût durant cette période.

### Résilier l'inscription

#### Caractéristiques de votre souscription

- ✓ Bibliothèque audio
- ✓ Contenus sonores premium
- ✓ Applications d'écoute

Période d'engagement : 48 mois  
Activation prévue le : 20 septembre 2025

**Montant total : 432€**

Mode de paiement : débit automatique

Vous nous avez alertés sur un autre type d'arnaque, celui d'une supposée souscription à un contrat multimédia : **432 €**.

Comme vous n'avez rien souscrit, vous êtes tenté de cliquer sur "Résilier l'inscription"... A ne pas faire car l'on vous demandera alors le numéro de votre carte bancaire... Pour vous rembourser ? NON... Seulement pour vous arnaquer !!

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE



**IGF**

INSPECTION GÉNÉRALE DES FINANCES

INSPÉCTION GÉNÉRALE DES FINANCES  
SIEGE SOCIAL : 139 RUE DE BERCY TELEDOC 335  
75572 PARIS CEDEX 12

#### OBJET : AVIS DE NOTIFICATION FISCALE

La direction générale des finances, représentée par monsieur **BERNARD POIRIER**, chef du service fiscal contrôle financier, est responsable de la vérification des déclarations fiscales des contribuables et de la gestion des comptes publics, des recettes et des dépenses (région, département, ville, communes, etc.)

L'INSPÉCTION GÉNÉRALE DES FINANCES, vous adresse une lettre par e-mail pour vous informer qu'il existe plusieurs accusations de fraude fiscale à votre encontre en relation avec :

- **IMPÔTS**
- **IMPÔTS SUR LA FORTUNE**
- **IMMOBILIER**
- **COTISATION DE SÉCURITÉ SOCIALE TAXES D'HABITATION ET DE TAXES FONCIÈRES.**

Vous avez effectivement commis cette évasion fiscale conformément aux dispositions des articles 156 à 168 du Code général des impôts. En conséquence, l'administration fiscale sanctionne toute personne qui ne paie pas ces impôts.

Cet avis porte sur le revenu net et total du contribuable, qui a été déclaré et non déclaré.

Après avis de la commission des offensives fiscale, la direction générale des finances et des impôts prendra toutes les mesures nécessaires pour vous poursuivre et vous traduire en justice. Évidemment, vous risquez jusqu'à cinq de prison et d'une amende de 500 000 €, selon le consensus des lois fiscales françaises.

À compter de cette notification, vous aurez 48 heures pour payer la somme de **7 108,00 €** correspondant à votre imposition. À l'issue de ce délai, nous sommes dans l'obligation de transmettre votre dossier au commissaire-priseur afin que vos biens puissent être légalement saisis.

**VEUILLEZ NOTER :** pour plus détails concernant votre paiement veuillez transmettre votre lettre à l'adresse du bureau ci-dessous.

ADRESSE E-MAIL BUREAU : [office.national.impot@gmail.com](mailto:office.national.impot@gmail.com)

Mr BERNARD POIRIER  
DIRIGEUR INSPECTION DES  
FINANCES  
75572 PARIS CEDEX 12  
Tél. : 01 44 74 74 74  
Fax : 01 44 74 74 74  
E-mail : [office.national.impot@gmail.com](mailto:office.national.impot@gmail.com)

INSPÉCTION GÉNÉRALE DES FINANCES  
SIEGE SOCIAL : 139 RUE DE BERCY TELEDOC 335  
75572 PARIS CEDEX 12  
© 2023 Tous droits réservés

# Le courrier de nos lecteurs

Certains d'entre vous nous ont fait part de leurs témoignages et souhaitent les partager

## Le bénévolat, c'est aussi une thérapie

Médecin généraliste, j'avais envisagé un arrêt progressif de mon activité, une séparation douce autant pour mes patients que pour moi...

Ça ne s'est pas passé ainsi...

Les ressentis s'entrechoquent : solitude, culpabilité, sentiment d'inutilité sociale, colère et tristesse.

Lasse de vaines tentatives dans le domaine médical, désireuse d'un engagement indépendant, solidaire, j'ai enfin trouvé ma voie.

Sur les traces de mon père... Je me suis souvenu de son engagement qu'il décrit « passionnant et passionné » lors des 30 ans de l'association appelée alors Union locale des consommateurs, de la richesse de ses expériences.

Après un moment d'hésitation, je me décide à appeler Françoise, bénévole active au prénom familier. Longuement, elle m'a écoutée, rassurante et bienveillante, dissipant mes inquiétudes. Quand j'ai raccroché, j'ai eu l'impression de reprendre pied, de me relever et de retrouver une identité.

J'étais bénévole au sein de l'association UFC-Que Choisir Val-de-Seine.

Depuis, à la maison du droit et de la justice aux Mureaux, je fais partie de l'équipe des conseillers litiges. Mes formatrices sont compétentes, patientes et indulgentes.

Je suis fière d'appartenir à cette famille qui m'a accueillie avec tant de bienveillance.

Je suis fière de nos actions.

Et quand je vais chercher, dans la salle d'attente, une personne qui a rendez-vous, c'est un peu comme si de nouveau j'endossais ma blouse (mais dans un monde médical qui hélas a disparu) pour une consultation en travail de groupe.

Moi, je suis guérie, et vous ?

Sylvie Bertoliatti

### Notre réponse

*Merci Sylvie pour ce beau témoignage. Tu as intégré notre équipe avec une grande facilité et tu as su y trouver rapidement une place désormais indispensable grâce à tes compétences.*

*Chacun vient de domaines différents et peut apporter son savoir-faire au sein de nos équipes.*

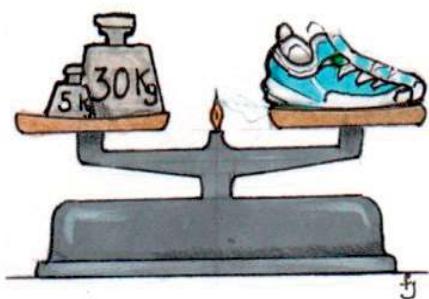
*Venez, comme Sylvie, nous rejoindre : il y a forcément une place qui vous attend !*



## Encore et toujours... vérifiez bien vos tickets de caisse !

M<sup>me</sup> X se rend chez Decathlon pour acheter des sandales. A la caisse automatique (il n'y a plus que ça dans ce magasin), elle dépose l'article dans le bac prévu à cet effet et le prix s'affiche sur l'écran. Cependant, au moment de payer, elle se rend compte que la somme n'est pas la bonne et qu'en fait un autre article est venu s'ajouter à son achat sans aucune intervention de sa part.

Elle appelle un vendeur occupé à ranger des articles, il règle le problème et lui explique qu'un client a certainement dû passer à



proximité de cette caisse très sensible qui aura détecté un article en sa possession.

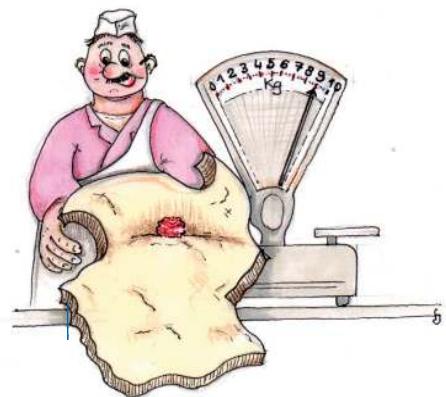
Sur ce, M<sup>me</sup> X demande à voir le responsable du magasin mais n'obtient que la possibilité de parler avec d'autres vendeurs qui lui disent que c'est normal car les caisses sont très performantes, qu'il n'y a pas de souci car le problème a été réglé et que de toute façon, il y a toujours un vendeur à proximité des caisses pour vérifier...

## Patience et longueur de temps valent mieux que force ni que rage...

Il y a environ 4 ans, M<sup>me</sup> X. prend soudain conscience que le rayon boucherie du magasin Leclerc qu'elle fréquente ne pratique aucune tare pour le papier d'emballage de la viande qu'elle achète. Petit calcul mental, une feuille pesant 8 à 12 g, cela représente environ 0,20 € pour chaque achat d'une viande à 25 € / kg.

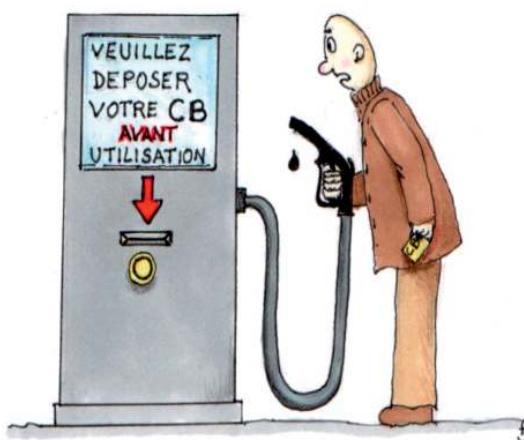
Elle décide donc de demander au boucher de faire la tare à chaque pesée, ce qui n'est pas très bien vécu par le vendeur, d'autant plus qu'au début, il doit faire appel à son responsable de rayon pour connaître la manipulation à faire sur la balance.

A chaque fois qu'elle se présente au rayon boucherie, M<sup>me</sup> X. doit réitérer la demande. Au bout de quelques semaines, on lui fait la tare systématiquement mais pas aux autres clients. Le temps passe et la tare est appliquée aux autres clients lorsque M<sup>me</sup> X. apparaît dans les alentours du rayon boucherie. Enfin, peu à peu, la pratique évolue... Maintenant, après 3 ou 4 ans, la tare est systématiquement affichée sur les balances des rayons boucherie, charcuterie, fromagerie et poissonnerie.



**N'hésitez pas à faire cette demande à votre commerçant, il n'y a aucune raison de payer le papier au prix de la marchandise achetée.**

## Attention à l'empreinte de carte bancaire à la station-service !



L'un de nos adhérents nous alerte sur une manipulation bancaire, qu'il juge abusive, lors d'un passage dans une station-service : une empreinte de 120 € a été bloquée sur son compte, après qu'il s'est servi en

essence pour une somme bien moindre.

Il s'agit en fait, d'une préautorisation automatique. Avant de distribuer du carburant, les stations-service bloquent une

somme forfaitaire pour s'assurer que le prélèvement pourra être réalisé. Ce n'est que 24 à 72 h selon les banques, après le passage à la pompe, que le montant réel sera débité.

Ce blocage est pénalisant car il impacte le solde disponible de votre carte bancaire pendant plusieurs jours. De plus, il sanctionne les personnes ayant une carte à autorisation systématique (type compte à petit budget).

### Nos conseils

- Vérifiez le plafond de votre carte bancaire avant tout passage dans une station service.
- Conservez votre ticket de paiement.
- Privilégiez le paiement en caisse si cela est possible.

# Nous vous représentons

## Forum « Ma Maison Écologique » de Carrières-sous-Poissy



Le 4 octobre 2025, l'UFC-Que Choisir Val-de-Seine tenait un stand d'information.

Énergies Solidaires, en partenariat avec la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise, organisait le Forum "Ma Maison Écologique" dans le cadre du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET).

Une 8<sup>e</sup> édition pour un événement local incontournable autour de la rénovation énergétique et de l'écologie.

Un programme convivial riche, ludique et interactif.

### Des conférences

- Démarrer un projet de rénovation énergétique avec ou sans aides en maison individuelle. (*Energies solidaires*)
- Isolation et biodiversité : isolation par l'extérieur, avez-vous pensé à prendre soin des petits habitants discrets de nos façades ? (*Ligue pour la Protection des Oiseaux LPO*)
- Retours d'expérience, et témoignages : découvrir et s'inspirer des projets de rénovation lauréats du concours Maison Economie 2025. (*Energies Solidaires*)
- Arnaques et fraudes : comment éviter les arnaques ? Que faire en cas de litiges avec un professionnel ? (*UFC-Que Choisir & Energies Solidaires*)

### Des ateliers pour apprendre en s'amusant

- Speed Réno' : 30 min pour vous prouver que la rénovation

énergétique, ce n'est pas sorcier ! (*Energies Solidaires*)

- Déchets jeu Top Chrono. (*Ecolibris-Rive Gauche*)
- Apprendre à composter efficacement. (*CUGPS&O*)
- Écogestes : appartement pédagogique sur les économies d'eau et d'énergie. (*Nomad'APPART & Energies Solidaires*)
- Tawashi éponges réutilisables : une astuce simple et écologique pour dire adieu aux éponges jetables ! (*Champs des poissables*)
- Fresque de la rénovation : comprendre les enjeux et les étapes d'un projet de rénovation énergétique. (*Energies Solidaires*)

### Mais aussi

- Échanger avec des professionnels de la rénovation énergétique.
- Des suggestions personnalisées avec les conseillers de France Rénov'.

## Les Rendez-vous Conso

Notre association vient de lancer une nouvelle initiative dédiée aux consommateurs du Val-de-Seine, baptisée « Les Rendez-vous Conso ».

### Qu'est-ce qu'un Rendez-vous Conso ?

Il s'agit de rencontres organisées par l'UFC-Que Choisir, conçues pour informer et sensibiliser les

Ils s'appuient sur des supports vidéo et des jeux interactifs pour favoriser l'échange. La durée des ateliers varie généralement entre 1 h 30 et 2 h, réunissant entre dix et vingt participants. L'objectif principal est

consommateurs sur divers sujets liés à la consommation.

Ces ateliers interactifs, souvent animés par des bénévoles, ont pour objectif d'aider les participants à adopter de bonnes pratiques afin de faire des choix éclairés concernant les produits et services.

Les thèmes abordés lors de ces rencontres incluent la prévention

de transmettre des connaissances pratiques pour mieux consommer et également éviter les arnaques. Une équipe dédiée a été créée pour cette activité dont la mission est de concevoir les ateliers, choisir les

des fraudes bancaires, la détection des pièges lors d'achats en ligne ou en magasin, la compréhension des garanties légales, la consommation responsable, la sécurité des données personnelles, ainsi que la gestion des sollicitations commerciales. Ouverts à tous, qu'ils soient adhérents ou non, ces Rendez-vous Conso se déroulent dans une ambiance conviviale.

thèmes, élaborer les scénarios, créer les supports visuels, préparer les argumentations pour les participants et animer ces rencontres.

## Nos premiers rendez-vous conso en Val-de-Seine

Dans le cadre de la **Semaine « Bleue 2025 »**, suite à la sollicitation des communes de Carrières-sous-Poissy et de Verneuil-sur-Seine, l'équipe des « Rendez-vous conso » a organisé ses premiers ateliers.

**Le lundi 6 octobre 2025, au pôle Michel Colucci du CCAS de Carrières-sous-Poissy**, un premier atelier s'est tenu sur le thème du démarchage à domicile et par téléphone.

Nos bénévoles ont été chaleureusement accueillis, ce qui a été très apprécié.

Six retraités y ont participé dans d'excellentes conditions.

La présentation s'est déroulée sans encombre et les participants ont exprimé leur satisfaction quant à notre intervention. Ils sont repartis avec des livrets de conseils utiles.

**Le samedi 11 octobre, au CCAS résidence Delapierre à Verneuil-sur-Seine**, un second atelier, toujours dans le cadre de la Semaine Bleue et sur le même thème, a également rencontré un vif succès.

Huit personnes y ont participé dans un très bon accueil et des conditions optimales. Selon le livre d'or, les participants ont trouvé les thèmes abordés très intéressants, les informations transmises pertinentes, et la pédagogie claire.



Tous se sont sentis concernés et ont manifesté leur volonté d'être davantage vigilants face aux démarcheurs.

Ils sont également enclins à renouveler cette expérience sur d'autres sujets à l'avenir.

*Chers lecteurs*

*Si cette initiative vous motive, n'hésitez pas à rejoindre l'équipe.*

*Il est important que tous les membres soient polyvalents et interchangeables, afin de pouvoir répondre à toutes les situations.*

*Parlez-en autour de vous, et si un réel intérêt se manifeste, faites-le nous savoir : nous entamerons alors des démarches auprès de votre commune pour organiser un nouveau Rendez-vous Conso.*

## Premier RepairCafé à Verneuil-sur-Seine

Le samedi 18 octobre, les Écolibris Rive-Gauche et la Mairie de Verneuil organisaient un RepairCafé au complexe sportif François PONS, situé route de Chapet.

Pour cette occasion, l'évènement se tenait dans la grande salle située au-dessus de la piscine, offrant un espace spacieux. Cette configuration accueillait la Communauté Urbaine du Grand Paris Seine et Oise (CU GPS&O) qui animait une session de sensibilisation aux nouvelles consignes de tri et au compostage.

Une autre nouveauté : la présence du Fablab avec ses trois imprimantes 3D. Si un visiteur détenait une pièce cassée

difficile à trouver dans le commerce, il pouvait l'apporter au RepairCafé : des bénévoles la numérisaient et lançaient son impression. Après environ une heure, il repartait avec une pièce neuve, imprimée en 3D. Comme à l'habitude, le RepairCafé proposait la réparation des appareils



électroménagers, du matériel de jardinage, ainsi que le réglage des vélos.

Pendant leur attente, les personnes présentes pouvaient également échanger avec les bénévoles du stand de l'UFC-Que Choisir Val-de-Seine qui répondaient à leurs questions concernant l'obsolescence programmée, les primes à la réparation, l'indice de réparabilité, le traitement des litiges et autres sujets liés à la consommation.

**Nous vous tiendrons au courant du prochain RepairCafé.**

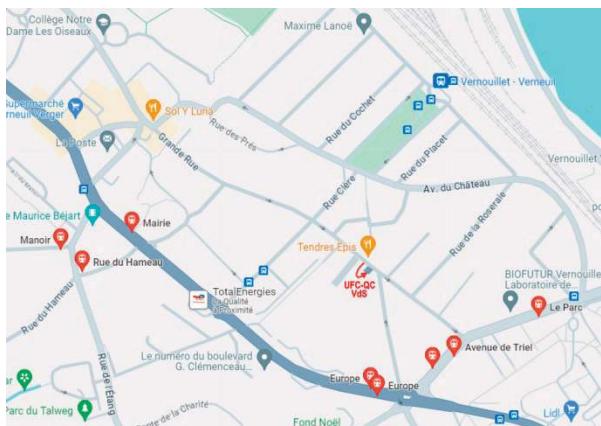
## Adresse de notre siège

Notre permanence y accueille le public, tous les MERCREDIS de 14 h 30 à 16 h 30.

Les litiges n'y sont pas traités. Pour ce faire, adressez-vous à notre permanence litiges la plus proche, voir en dernière page. Vous pouvez laisser votre message au 01 39 65 63 39, nos bénévoles vous rappelleront, ([veuillez indiquer votre nom, votre numéro de téléphone et votre lieu de résidence](#)).

Vous pouvez aussi nous contacter :

- par courrier à : UFC-Que Choisir Val-de-Seine - BP 56 - 78480 VERNEUIL-SUR-SEINE, (veuillez indiquer votre nom, votre numéro de téléphone et votre lieu de résidence).
  - par courriel à : [contact@valdeseine.ufcquechoisir.fr](mailto:contact@valdeseine.ufcquechoisir.fr) (veuillez indiquer votre nom, votre numéro de téléphone et votre lieu de résidence).



## BULLETIN D'ADHESION

**A compléter, découper et retourner à : UFC-Que Choisir Val-de-Seine**  
**5 bis Grande Rue – BP 56 – 78480 VERNEUIL-SUR-SEINE**

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse :

Code postal :  Ville :

Messaquerie @ :

(pour recevoir nos lettres électroniques)

Téléphone fixe : \_\_\_\_\_ Téléphone mobile : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_ Profession : \_\_\_\_\_

**Je soutiens votre action en adhérant** à l'association UFC-Que Choisir Val-de-Seine et je règle ma cotisation annuelle d'adhérent de **30 €**.

**Je fais un don de : ..... €.**

**Je souhaite participer aux actions de l'association : OUI / NON**

**Si vous n'êtes pas abonné aux publications nationales de l'UFC en passant par notre intermédiaire, vous bénéficiez de conditions avantageuses pour un premier abonnement ou un réabonnement après plus d'un an d'interruption.**

Je choisis de m'abonner à la formule suivante :

- je choisis de m'abonner à la formule suivante :

  - 11 numéros de la revue Que Choisir : 25 € au lieu de 49 €
  - 11 numéros de la revue Que Choisir + 4 Que Choisir Argent + le guide « *110 lettres pour régler vos litiges* » + l'information juridique par téléphone : 35 € au lieu de 67 €
  - 11 numéros de la revue Que Choisir + 4 Que Choisir Argent + 4 Pratique + le guide « *110 lettres pour régler vos litiges* » + l'information juridique par téléphone : 50 € au lieu de 94 €
  - 11 numéros Que Choisir Santé + 1 cahier spécial : 35 € au lieu de 46 €

Merci d'effectuer le règlement par 2 chèques (adhésion - abonnement(s) ) à l'ordre de l'UFC-Que Choisir Val-de-Seine.

Fait le \_\_\_\_ - \_\_\_\_ - 2025 à \_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_



## UFC-Que Choisir Val-de-Seine

5 bis Grande Rue - BP 56 - 78480 VERNEUIL SUR SEINE

Téléphone : 01 39 65 63 39

Mél.: contact@valdeseine.ufcquechoisir.fr

Site : <https://valdeseine.ufcquechoisir.fr>

L'UFC-Que Choisir Val-de-Seine, affiliée à la Fédération Nationale, est une association (loi 1901) à but non lucratif, formée uniquement de bénévoles, dont le but est d'informer, de défendre et de représenter les consommateurs dans un contexte d'indépendance totale vis-à-vis des groupes de pression politiques, financiers, syndicaux...

### Ses actions :

- **Informier ses Adhérents** par le biais d'un bulletin trimestriel, de lettres électroniques.
- **Participer aux enquêtes nationales** UFC-Que Choisir et réaliser ses propres enquêtes locales (eau, déchets, taxes...). Les résultats locaux sont publiés dans le bulletin trimestriel et sur notre site.
- **Aider ses Adhérents** au règlement des litiges de consommation (achats, travaux, fraude, Internet, mobile, voyage...).
- **Représenter les consommateurs** dans les instances officielles (notamment dans les hôpitaux).

**En cas de litige de consommation**, l'association locale du Val-de-Seine peut aider ses Adhérents dans ses permanences à :

	<b>VERNEUIL-SUR-SEINE</b>	au siège, 5 bis Grande Rue à Verneuil-sur-Seine, sur rendez-vous au 07 82 43 90 68, les 2 <sup>e</sup> et 4 <sup>e</sup> samedis du mois de 10 h à 12 h. Permanence accueil (Les litiges n'y sont pas traités) : les mercredis de 14 h 30 à 16 h 30.
	<b>CONFLANS-SAINTE-HONORINE</b>	Espace Romagné (près de la gare SNCF), 2 place Auguste Romagné à Conflans-Sainte-Honorine, sur rendez-vous au 01 34 90 89 89, les 2 <sup>e</sup> lundi du mois, de 15 h à 17 h et 4 <sup>e</sup> samedi du mois, de 10 h à 12 h.
	<b>ANDRESY</b>	CCAS - 4 boulevard Noël Marc - 78570 Andrésy sur rendez-vous au 07 83 21 60 32, 2 samedis par mois de 10 h à 12 h (hors vacances scolaires).
	<b>POISSY</b>	Contact au 06 05 33 08 69 (répondeur)
	<b>LES MUREAUX</b>	Maison de la Justice et du Droit du Val-de-Seine, 79 boulevard Victor Hugo à Les Mureaux, sur rendez-vous au 01 34 92 73 42, les 1 <sup>er</sup> et 3 <sup>e</sup> jeudis du mois, de 14 h à 17 h.
	<b>LIMAY</b>	Mairie, 5 avenue du Président Wilson à Limay, sur rendez-vous au 06 51 72 12 98, les 1 <sup>er</sup> et 3 <sup>e</sup> samedis du mois, de 10 h à 12 h.

## Permanences conseil litiges consommation par l'Association Locale des Consommateurs

